

II : LETTRE DE DEMANDE OFFICIELLE

Lettre de demande d'autorisation au Préfet

PREFECTURE du LOIRET
Monsieur le Préfet
Bureau des Installations Classées

45000 ORLÉANS

Objet : Demande d'autorisation Préfectorale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement dans le cadre d'une implantation d'activité.

Références :

Loi du 19 juillet 1976, Décret N° 77 - 1133 du 21 septembre 1977 (modifié par Décret N° 2007-1467 du 12 octobre 2007) pris pour application de la Loi, Article R512-1 et Article R512-3 du Code de l'Environnement
Décret n°201781 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,
Code de l'environnement (ordonnance n° 2000-914 du 18/09/2000 relative à la partie législative du code de l'Environnement), Articles R512-1 & -3 du code de l'environnement,

Monsieur le Préfet,

En application de l'article R.512-1 du Code de l'Environnement et conformément aux dispositions de l'Article 2 du Décret d'application du 21 septembre 1977, pris en application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 dont ses articles 3 & 4 relatifs aux conditions d'autorisation de l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement,

Je soussigné, Jean MENUT, agissant en tant que Directeur Général de la SAS Ets J MENUT Ai l'honneur de solliciter conformément à l'article 4 de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 suivant les prescriptions transcrites dans le Code de l'Environnement sous l'article R512-3, l'autorisation d'exploiter les installations classées décrites dans le présent dossier constitué des fascicules N°1 à 6.

Les activités principales de mon établissement seront :

- Station de transit de déchets industriels provenant d'installations classées ou non classées ICPE
- Station de transit de déchets municipaux
- Stockage et activité de récupération de métaux, déchets de métaux et d'alliages ou déchets contenant des métaux, de résidus métalliques, d'objets en métal,
- Prise en charge de véhicules destinés à la destruction en tant que Centre VHU agréé et plateforme de transit de carcasses de véhicules hors d'usage issues d'autres Centres VHU agréés
- Traitement par cisailage de déchets métalliques non dangereux

Je précise qu'il s'agit d'une implantation d'activité ayant fait l'objet d'une réflexion environnementale globale.

L'établissement comptera à ses débuts 6 salariés et évoluera en fonction du développement.

La nature et le volume des activités existantes ainsi que les rubriques de la nomenclature dans lesquelles l'installation doit être classée, sont indiqués dans le dossier spécifique joint à la présente demande.

Les dangers et les inconvénients susceptibles de résulter de cette activité sont décrits dans les chapitres de l'étude des impacts d'une part et de l'étude des dangers de ce dossier d'autre part.

Restant à la disposition de vos services pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Fait à Saint Pierre des Corps (37700), le 29/05/2019

M. Jean MENUT
Directeur Général



III : ENGAGEMENT PERSONNEL RELATIFS AUX DÉPENSES

Lettre d'engagement aux frais de procédures

Je soussigné, **Monsieur Jean MENUT** agissant en qualité de **Directeur Général de la SAS Ets J MENUT**, m'engage à payer :

1) pour l'enquête publique :

- les indemnités du Commissaire Enquêteur. (Article 10 du décret du 23 avril 1985 modifié)
- le montant des frais relatifs à l'impression d'affiches annonçant l'enquête publique, et à la publication dans la presse locale de l'avis d'enquête (articles 6 et 21 du décret du 21 septembre 1977 modifié)

2) lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation :

- le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale de l'arrêté d'autorisation (articles 21 - 3° du décret du 21 septembre 1977 modifié)
- la taxe perçue en application de la loi du 29 décembre 1999 (qui remplace l'article 17 de la loi du 19 juillet 1976)

3) au cours du fonctionnement de l'installation :

- la redevance annuelle perçue en application de l'article L. 151-1 du code de l'environnement (qui fait référence à l'article 266 sexies et septies du code des douanes)
- le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale des arrêtés préfectoraux complémentaires. (Article 21 - 3° du décret du 21 septembre 1977 modifié)

Pour le dossier de demande d'autorisation déposé sur le territoire de la commune de GELLAINVILLE.

Fait à : Saint Pierre des Corps (37700),
Signature



Le : 29/05/2019

3

IV : DEMANDE DE DEROGATION D'ÉCHELLE POUR LES PLANS

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
Direction Départementale de
la Protection des Population
Bureau de l'environnement
181, rue de Bourgogne.
45 042 ORLÉANS Cédex 1

A l'att.de : Direction Départementale de la Protection des Population - Bureau de l'environnement

Objet : Dossier de demande d'autorisation préfectorale pour l'exploitation d'Installations classées pour la Protection de l'Environnement - PA de la Saussaye SAINT CYR EN VAL, Section AT Parcelle 44,46, 5, 51, 52, 144

Monsieur Le Préfet,

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 21 septembre 1977 son alinéa 3,

Nous avons l'honneur de solliciter de l'administration, le bénéfice de l'échelle réduite, soit le 1/250^{ème} au lieu du 1/200^{ème} pour la représentation des installations.

En vous remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Saint Pierre des Corps le : 29/05/2019

Jean MENUT
Directeur Général

